

Présidence du CÉ et direction d'établissement

Une relation essentielle au bon
fonctionnement du CÉ

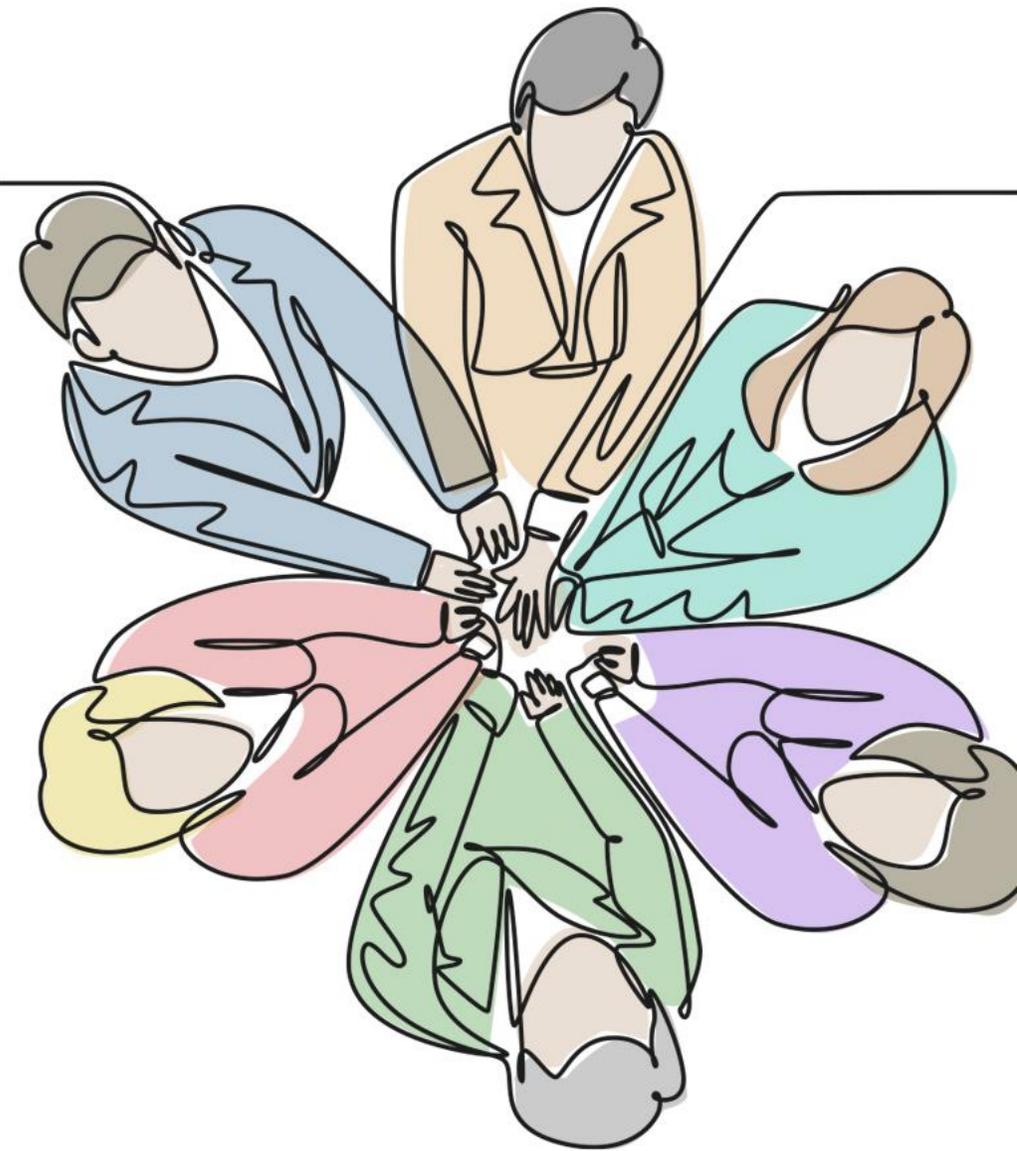


**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Sommaire de la présentation

- Informations générales sur le CÉ
- Vice-présidence du CÉ
- Présidence du CÉ
- Direction de l'établissement
- Mises en situation



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Conseil d'établissement

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Conseil d'établissement

Grands principes

- Décisions prises dans le meilleur intérêt de tous les élèves (art. 64 LIP)
- Séances publiques (art. 68 LIP)
- Les membres n'agissent pas à titre de représentant des intérêts d'un groupe spécifique
- Agis toujours dans le cadre des rôles et responsabilités qui lui sont confiés en vertu de la LIP



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Conseil d'établissement

Grands principes

Résumé des rôles et responsabilités :

- Détermine les grandes orientations (ex. : budget, projet éducatif)
- Entérine tout ce qui touche les sommes qui peuvent être demandées aux parents (ex. : levées de fonds, effets scolaires)
- Donne son accord sur certains aspects pédagogiques (ex. : PPP, grille-matière)

[Fonctions et pouvoirs du CÉ](#)



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Conseil d'établissement

Devoir des membres

Article 71 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les **limites des fonctions et pouvoirs** qui leur sont conférés, avec **soin, prudence et diligence** comme le ferait en pareilles circonstances une **personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté** et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Vice-présidence du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Rôle du vice-président

Pourquoi avez-vous été invités?

La loi prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président exerce son rôle.

L'absence peut être circonscrite dans le temps ou de plus longue durée.

Le vice-président doit également jouer le rôle de président du CÉ en cas de vacances au poste de président jusqu'à ce que le CÉ procède à l'élection d'un nouveau président.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Présidence du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Qui peut être président?

Deux conditions :

1. Être élu à titre de représentant des parents
(donc non-membre du personnel de l'école)
2. Ne pas être un membre du personnel du Centre de services scolaire
(CSSMI)

Rôle du président

Général

Article 59 de la LIP

Le président du conseil d'établissement veille au bon fonctionnement du conseil, en dirige les séances et voit à leur préparation de concert avec le directeur de l'école.

Le président du conseil d'établissement en est le représentant et, à ce titre, il tient les parents informés des activités du conseil.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Rôle du président

Bon fonctionnement

- Assurer le respect des règles de régie interne
(Bonne pratique: en faire une révision à la première réunion de l'année)
- Collégialité et cohésion entre les membres
- Gestion des comportements des membres du public et des membres du CÉ

Rôle du président

Bon fonctionnement

Si requis :

- Rappel du devoir des membres
- Rappel que les décisions doivent se prendre dans le meilleur intérêt de tous les élèves
- Rappel du respect des fonctions et pouvoirs du CÉ

Rôle du président

Bon fonctionnement

Astuce :

- Un président qui encourage les membres de son CÉ à suivre la [formation obligatoire](#) pour les membres des conseils d'établissement s'assure :
 - Un niveau de connaissance de base des sujets de tous les membres
 - Un langage commun lors des discussions (facilite la compréhension)

Rôle du président

Dirige les séances

- Structure de la rencontre (gestion des droits de parole)
- Respect de l'ordre du jour et du temps imparti
- Respect des interventions

Rôle du président

Voit à la préparation des séances

En collaboration avec le directeur :

- Construction de l'ordre du jour
- Préparation préalable (anticipation des enjeux)

Astuce :

Convenir dès le début de l'année du mode de fonctionnement.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Rôle du président

Tenir les parents informés

Les communications de la présidence doivent porter sur les activités du CÉ directement et uniquement.

- Obligation : Rapport annuel du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Rôle du président

Tenir les parents informés

Bonnes pratiques :

- Mot du président dans le bulletin mensuel, s'il y a lieu.
- Informations disponibles sur le site Web de l'école :
Aide-mémoire « [Quels documents déposer dans la page du CÉ du site Web?](#) »

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Rôle du président

Tenir les parents informés

ATTENTION :

- Le président n'est pas le porte-parole de l'école, mais du CÉ
- Le CÉ parle par résolution seulement (donc ne peut pas aller au-delà de ce qui est indiqué dans les procès-verbaux)

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Direction d'établissement

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Rôle de la direction

Général

Article 46 de la LIP

Le directeur de l'école participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote.

1988, c. 84, a. 46; 1997, c. 96, a. 13.

À retenir :

- Le directeur a un statut particulier.
Il n'est pas membre du CÉ, mais il peut y participer, au même titre que les membres, sauf pour ce qui est du vote.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

Général

Article 96.12 de la LIP

Sous l'autorité du directeur général du centre de services scolaire, le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.

Il assure la direction pédagogique et administrative de l'école et s'assure de l'application des décisions du conseil d'établissement et des autres dispositions qui régissent l'école.

[...]

À retenir :

- Grande distinction : La direction d'établissement n'est pas l'employée du CÉ contrairement à un DG par rapport à son CA.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

En lien avec le CÉ

Article 96.13 de la LIP

96.13. Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin:

- 1° il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
 - 1.1° *(paragraphe abrogé);*
 - 1.2° il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- 2° il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
 - 2.1° il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
 - 2.2° il transmet aux parents tout document que le conseil d'établissement leur adresse;

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

En lien avec le CÉ

Article 96.13 de la LIP (suite)

3° il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite éducative;

4° il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15.

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

1997, c. 96, a. 13; 2002, c. 63, a. 11; 2012, c. 19, a. 12; 2016, c. 26, a. 9; 2020, c. 1, a. 31.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

En lien avec le CÉ

À retenir :

La direction travaille plusieurs dossiers avec, notamment, l'équipe-école en prévision de leur présentation au CÉ.

Le directeur a la responsabilité de mettre en œuvre les décisions du CÉ.
Il tient également le registre dans lequel sont consignés les procès-verbaux.
(art. 69 LIP)

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Questions quiz

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

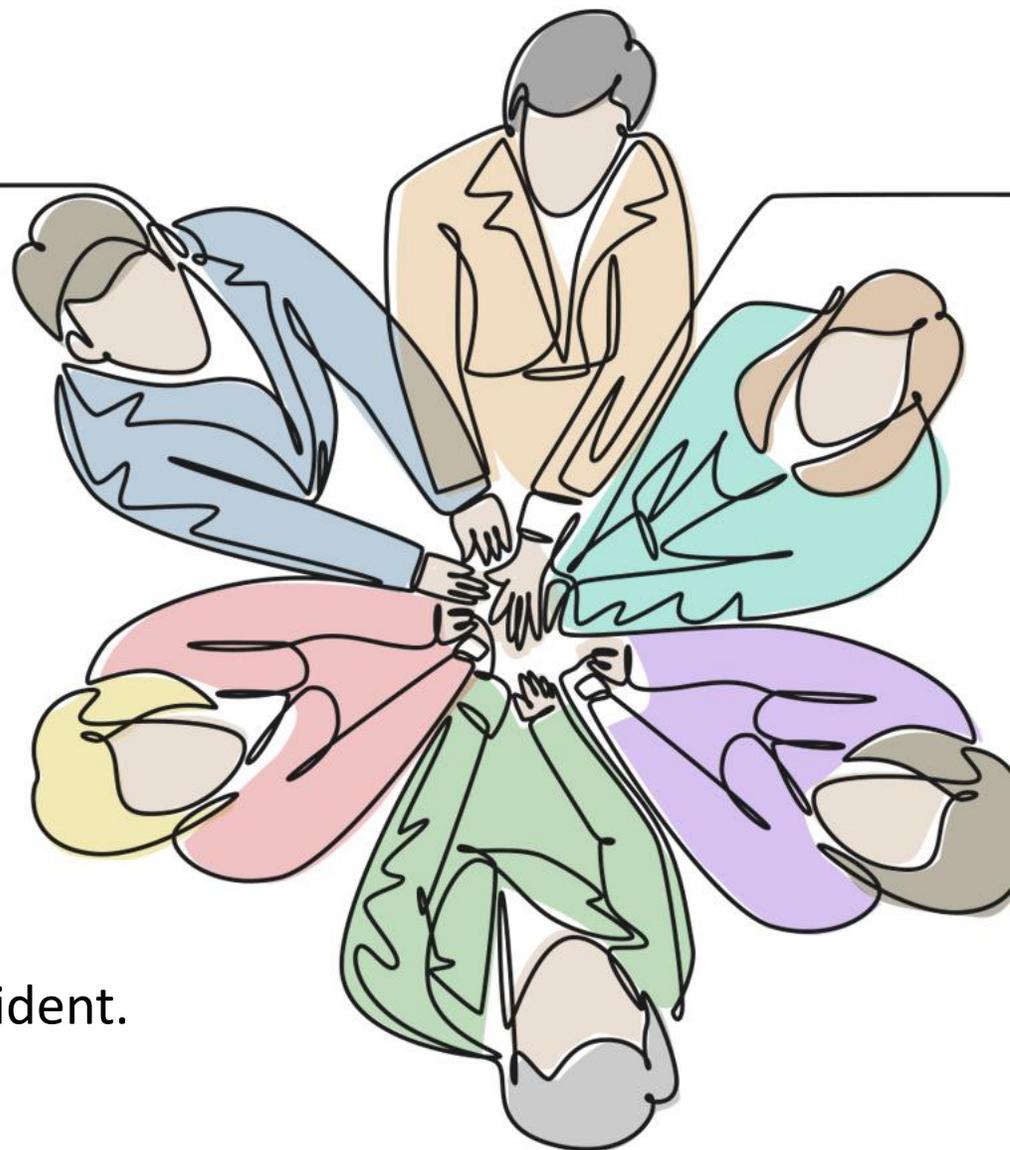
Québec 

Qui peut convoquer et présider le début de la première réunion du conseil d'établissement?

- Le président sortant, s'il est toujours membre du CÉ (art. 53, 54 et 58 LIP)
- La direction de l'école (art. 57 LIP)

Attention :

La première décision du premier CÉ de l'année, après l'adoption de l'ordre du jour, doit être l'élection du président.

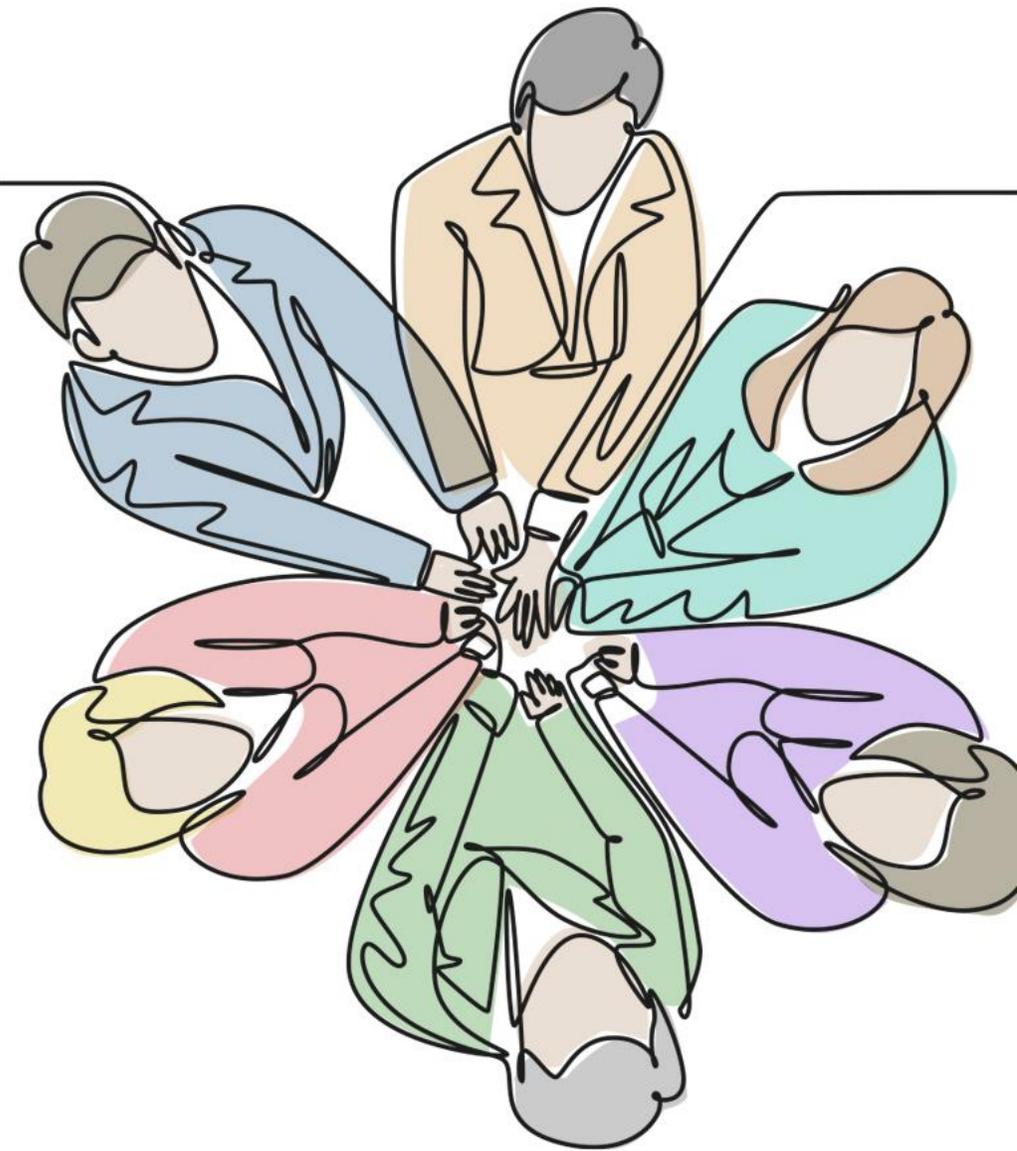


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Qu'arrive-t-il si le président du CÉ est engagé 7 heures par semaine pour faire de la surveillance à l'heure du dîner dans une autre école du CSSMI?

- Le président perd alors une des deux qualités pour être président
- Il peut toutefois demeurer membre du CÉ
- Le vice-président le remplace jusqu'à l'élection d'un nouveau président

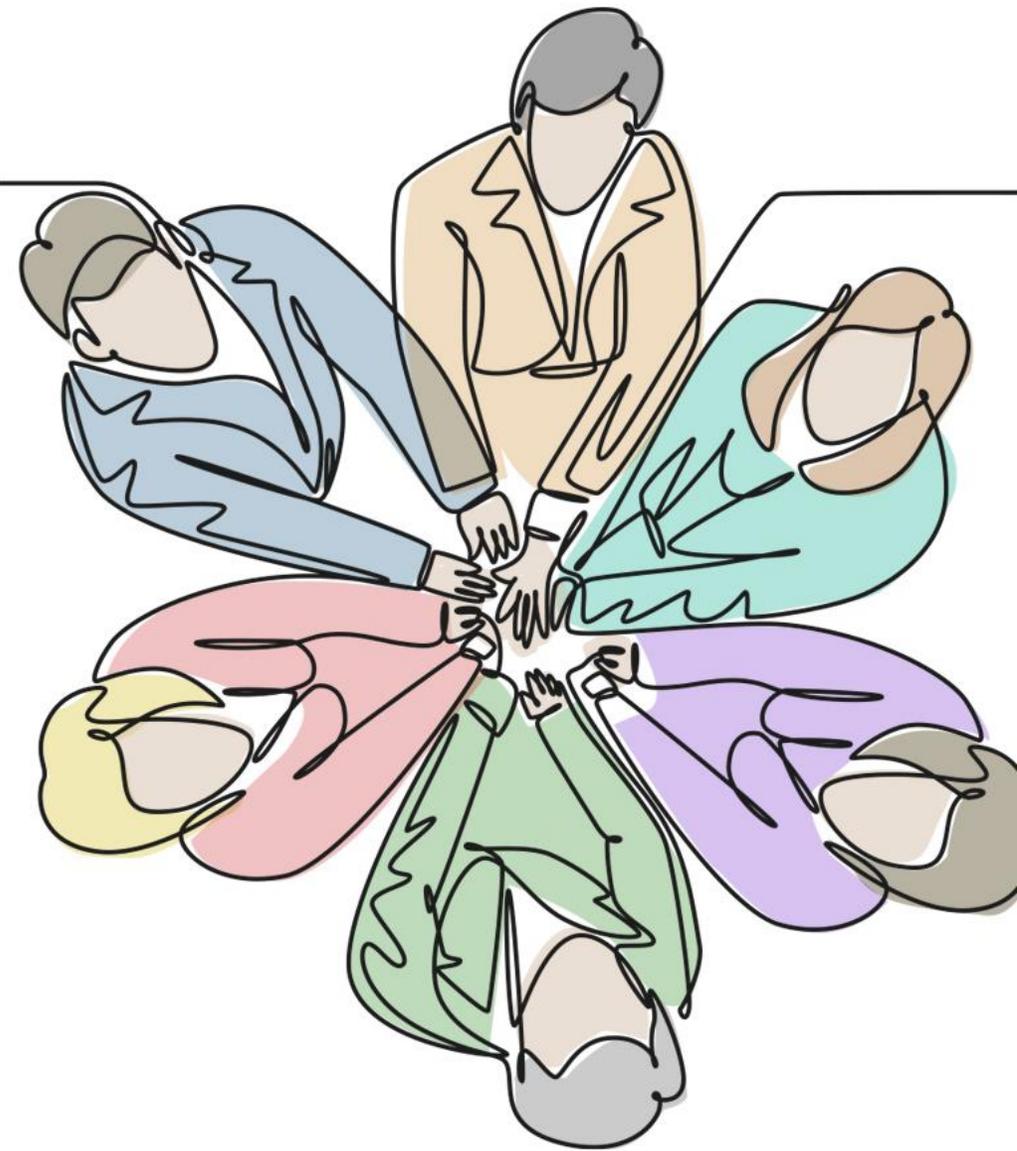


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Le conseil d'établissement peut-il faire une résolution autorisant le président du CÉ à approuver les sorties à l'extérieur de l'école entre les rencontres?

- Non
- Le président n'a pas de fonction décisionnelle en vertu de la LIP
- Les seuls mandats que le CÉ peut donner au président directement sont ceux de le représenter à titre de porte-parole du CÉ

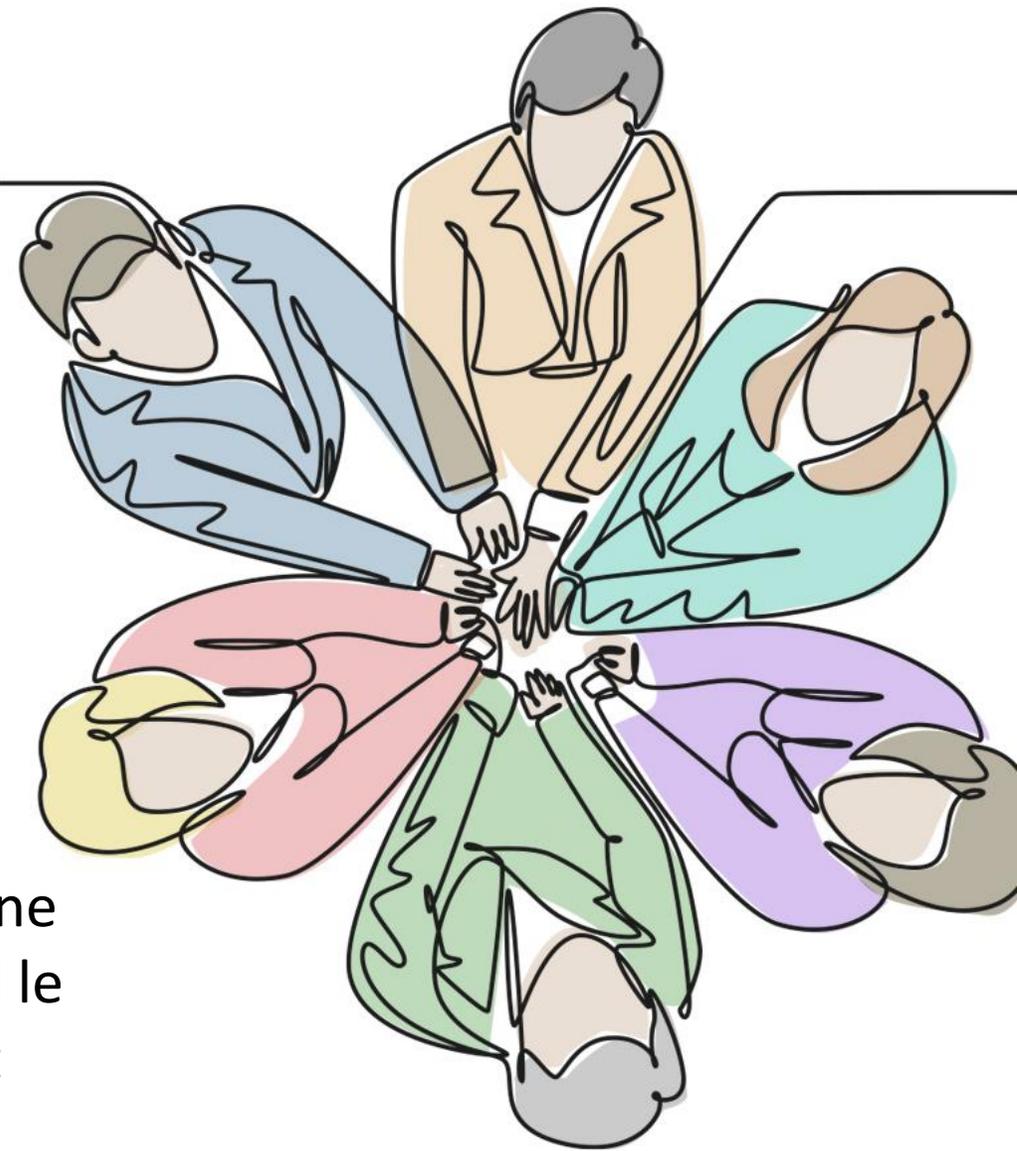


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Est-ce que le président peut représenter l'école pour discuter d'un projet de parc-école avec la Ville?

- Non
- Le président est le porte-parole du conseil d'établissement et non de l'école elle-même ou du CSS
- Il pourrait toutefois être invité à participer à une rencontre sur un projet spécifique pour lequel le CÉ a adopté une résolution (donc directement relié aux fonctions et pouvoirs de celui-ci)

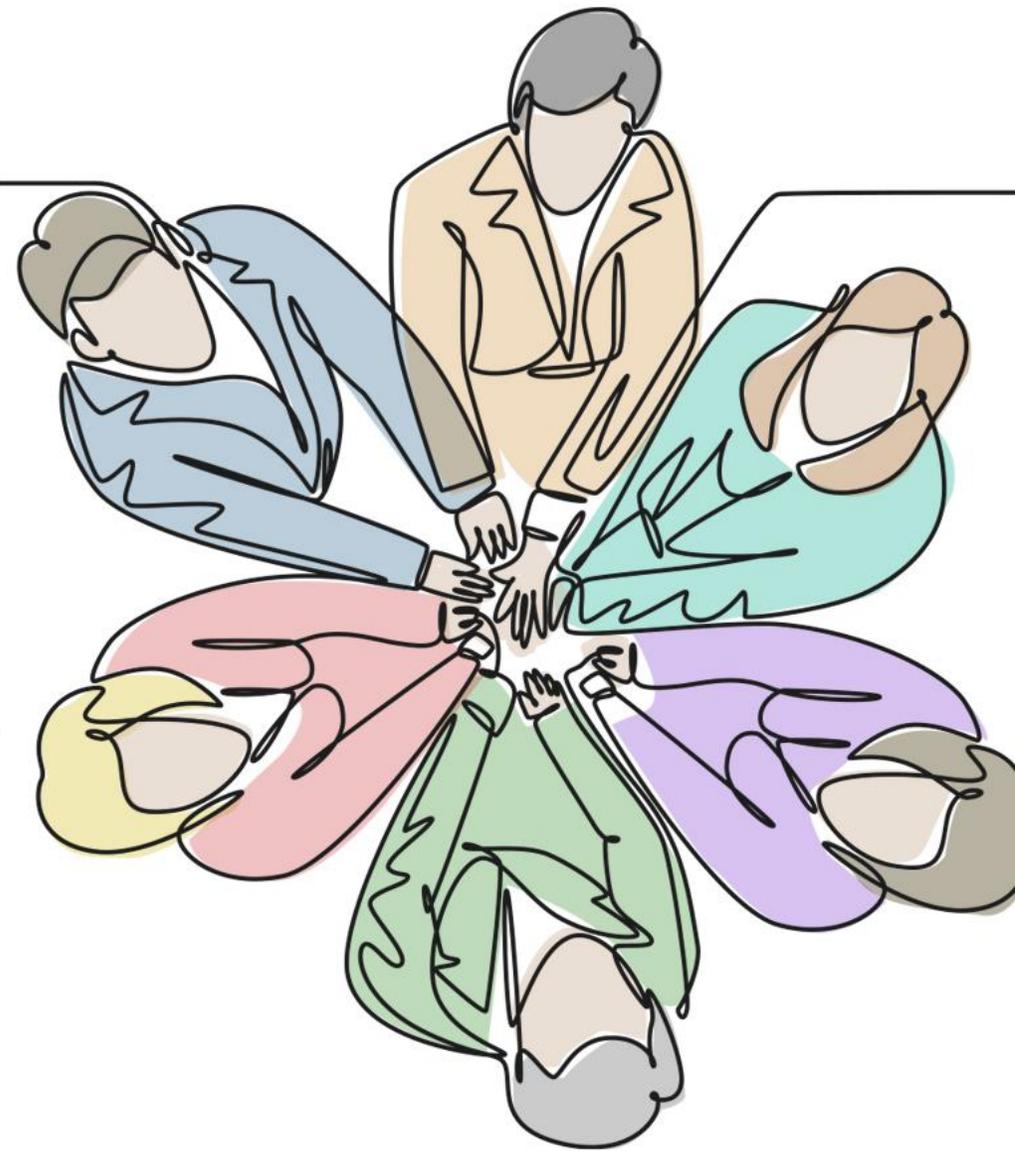


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Afin de tenir informés les parents de l'école, le président du CÉ peut-il convoquer seul les parents à une rencontre?

- Le président du CÉ doit agir dans les limites des fonctions qui lui sont dévolues
- Son rôle s'inscrit en partenariat avec le rôle de la direction d'école et ne peut s'exercer de manière indépendante

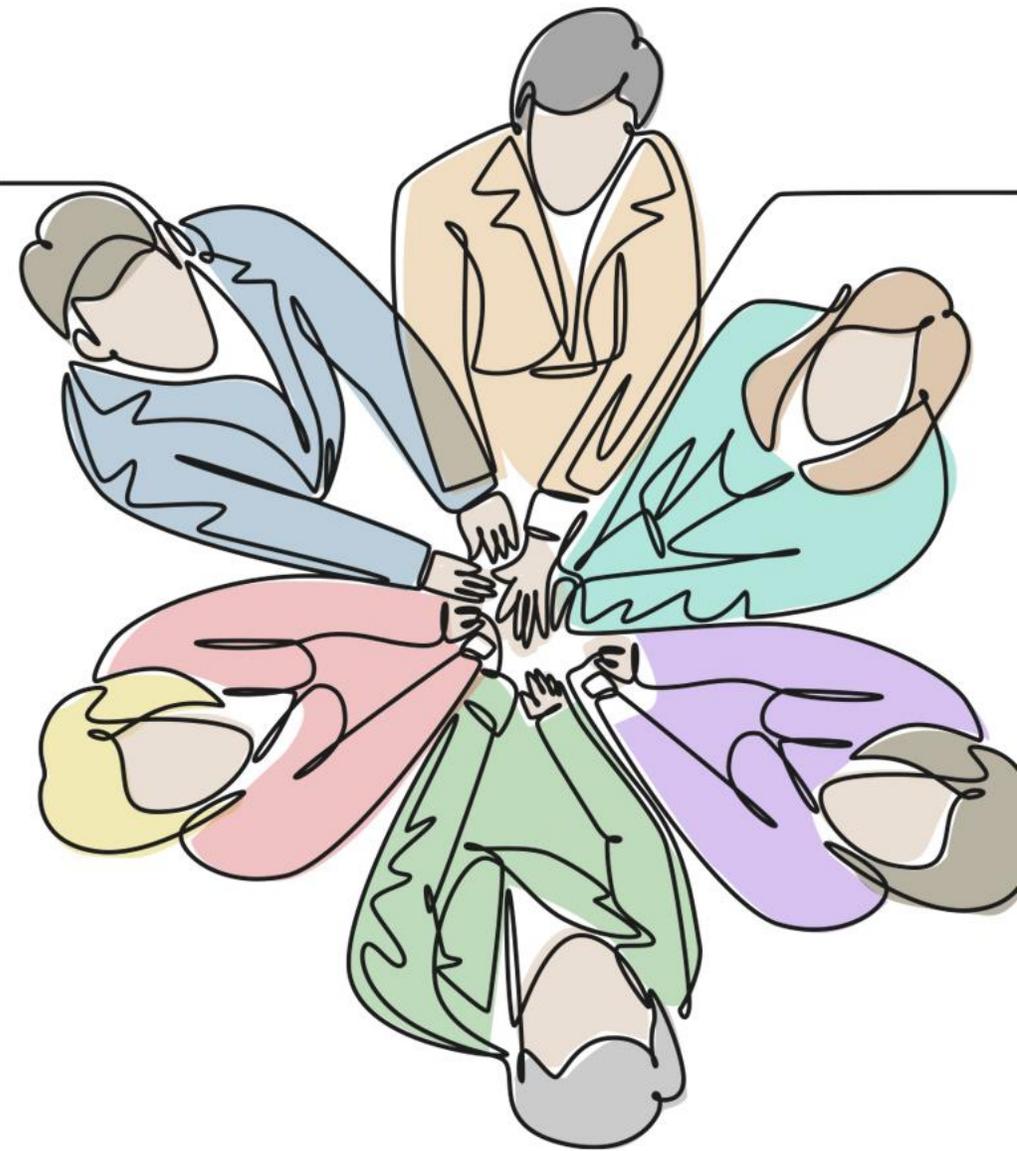


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Un membre du conseil d'établissement souhaite aborder l'absence de suivi de la part de la direction concernant une demande d'activité parascolaire ayant été formulée par le CÉ il y a deux séances. Comment le président devrait-il intervenir?

- Si le président en est informé avant la séance, il est souhaitable d'en aviser la direction lors de la rencontre préparatoire afin que celle-ci puisse faire une réponse la plus complète possible
- Le président doit s'assurer que l'intervention est faite avec respect concernant la direction

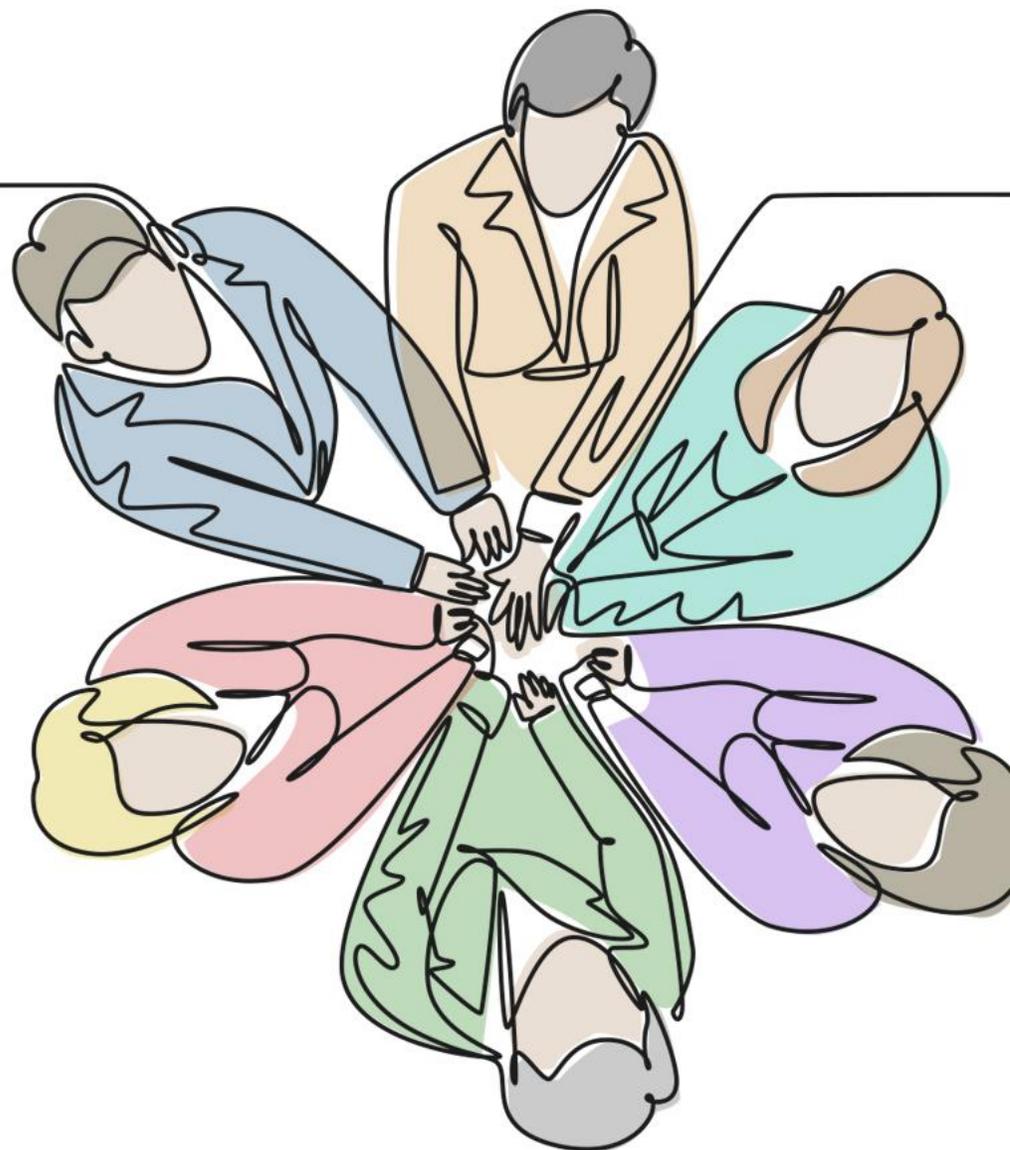


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Un parent se présente à la parole au public afin de critiquer l'absence de suivi de la part de la direction concernant le dossier de son enfant. Comment le président et la direction devraient-ils intervenir?

- Si le président en est informé avant la séance, il est souhaitable d'en aviser la direction lors de la rencontre préparatoire afin que celui-ci communique avec le parent avant la séance
- Si cela se produit séance tenante, il est important que le président intervienne sans délai auprès du parent pour l'informer que cela n'entre pas dans les fonctions et pouvoirs du CÉ. Il doit inviter le parent à communiquer directement avec la direction
- Advenant que le parent refuse de parler avec la direction, le rôle du président est de le référer au [processus de traitement des plaintes](#).

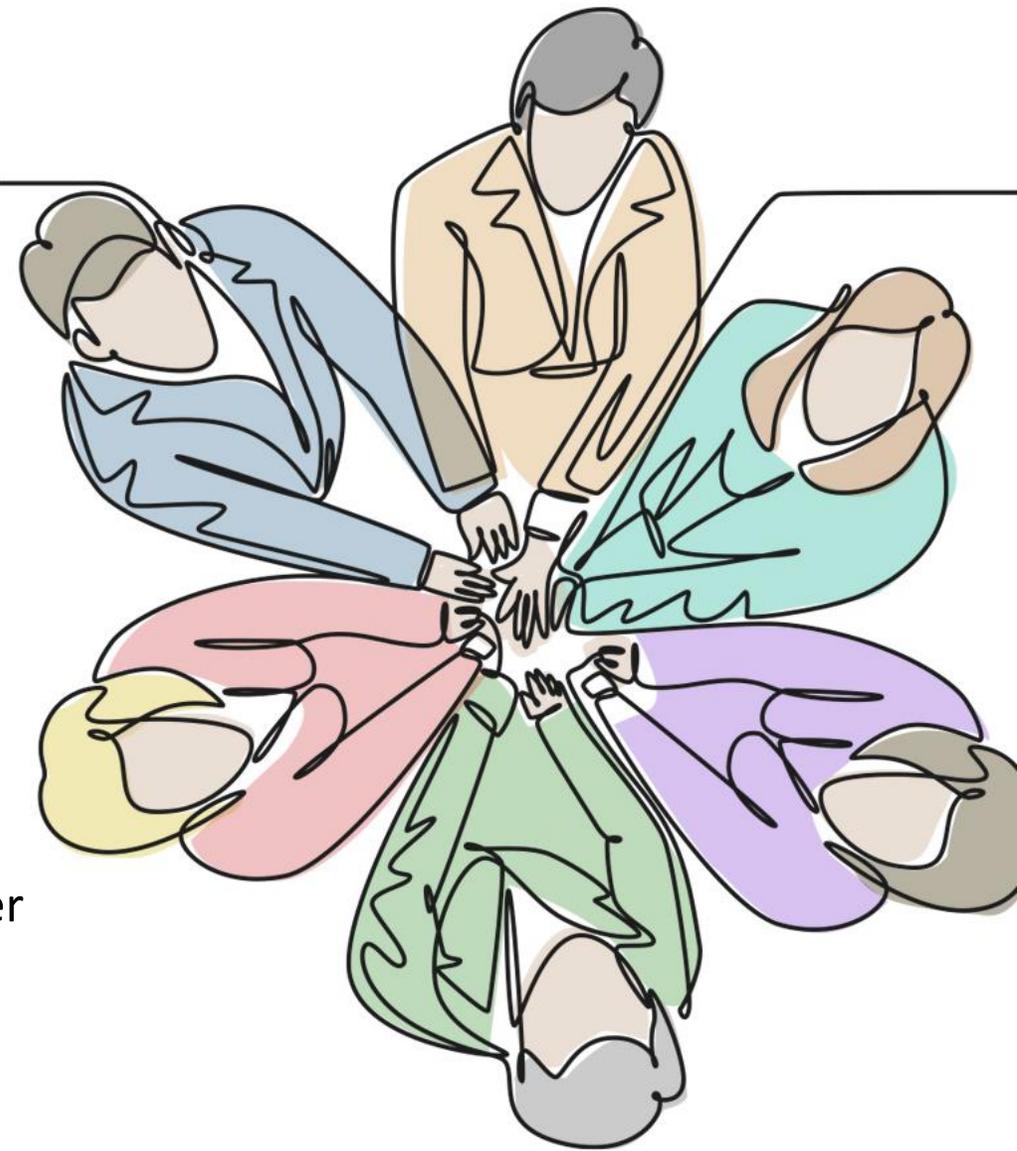


Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Les membres du CÉ débattent concernant une consultation du CSSMI. Après plus de deux heures de rencontre, il reste encore plusieurs points à l'ordre du jour. Comment réagissez-vous à titre de direction et de président?

- Prendre le pouls des membres (niveau de fatigue, ouverture aux autres idées, etc.)
- Évaluer la possibilité de remettre des points ou de convoquer une nouvelle séance de manière rapprochée
- Discussion entre le président et la direction pour s'assurer de respecter les échéanciers tout en ayant un débat sain
- Consulter les règles de régie interne sur la prolongation des débats au besoin



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

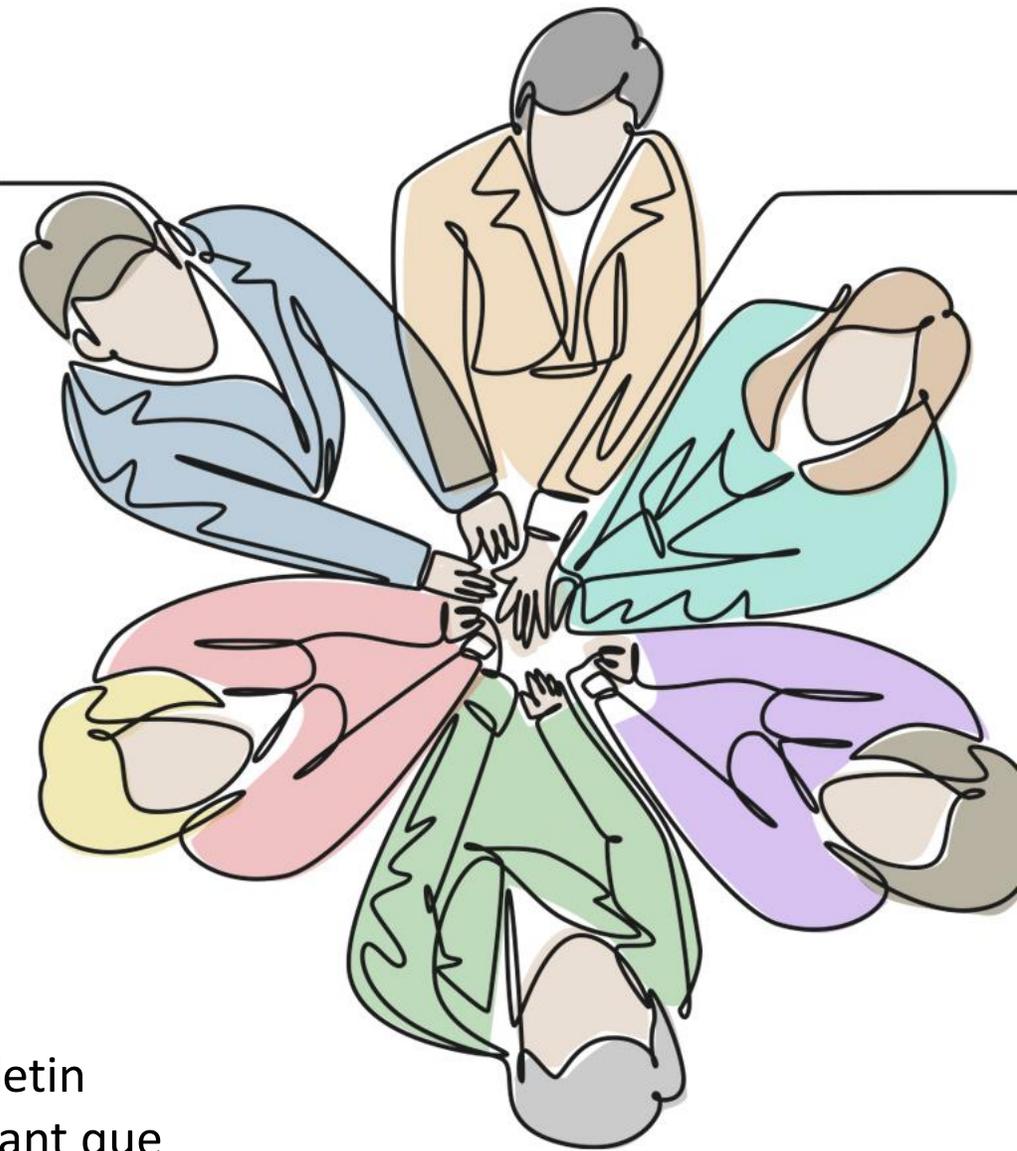
Québec 

Les parents membres du CÉ souhaitent consulter les parents de l'école sur la possibilité de démarrer une concentration en arts l'an prochain. Comment et par qui devrait-on informer les parents?

Il est important que lorsque les parents du CÉ énoncent leur désir de consultation, ils se prononcent également sur les éléments suivants :

- La question posée;
- Le moyen technologique utilisé;
- Le suivi et l'analyse des résultats.

Par la suite, le président peut annoncer cette consultation directement dans son mot aux parents (exemple : dans le bulletin mensuel) ou par une communication de la direction en précisant que c'est à la demande des parents du CÉ.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Outils disponibles

Site Internet du CSSMI – Section conseil d'établissement – Boîte à outils

- Fonctions et pouvoirs du CÉ
- Modèle de règles de régie interne
- Guide de rédaction d'un procès-verbal
- Canevas – rapport annuel
- Calendrier de planification
- Exemples d'ordre du jour

Formation obligatoire des membres du CÉ :

[Webinaire sur la collaboration entre la présidence et la direction](#)



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Merci !

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 